



Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale



RHÔNE-ALPES

www.insee.fr/rhone-alpes

N° 178 - octobre 2012

Entre les territoires de Rhône-Alpes, les différences de niveau de vie, de réussite scolaire, de qualité de l'emploi ou de santé dessinent des géographies plus nuancées que celles qui sont ciblées prioritairement par les politiques publiques.

Les fragilités sociales ne sont pas de même nature dans les communes éloignées des centres économiques, les banlieues populaires ou les centres urbains. Les contraintes géographiques (reliefs accidentés, situation excentrée) amplifient parfois les difficultés de la vie quotidienne dans certains territoires.

Élise Bernert
Axel Gilbert

Ce numéro de *La Lettre-Analyses* est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

La Lettre

Conditions de vie
Société

ANALYSES

Rhône-Alpes : de bonnes conditions de vie mais avec de fortes disparités entre territoires

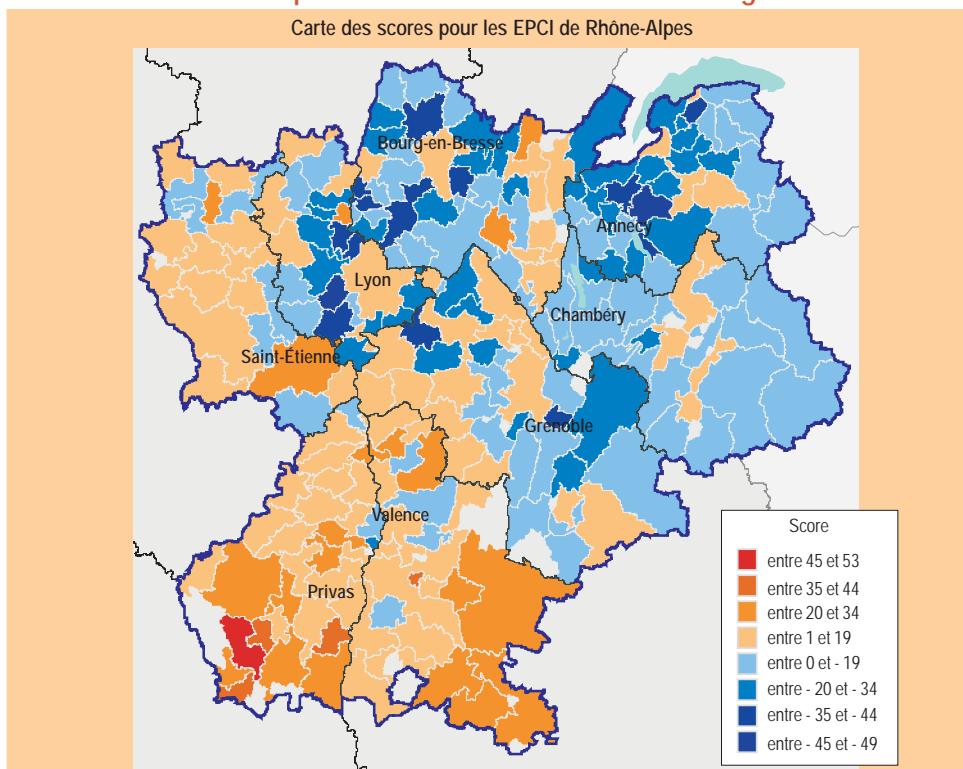
La population de Rhône-Alpes est globalement aisée comparativement à celle des autres régions de France métropolitaine. Avec un revenu médian par unité de consommation (UC) de 19 000 euros, elle se classe au troisième rang derrière l'Île-de-France et l'Alsace, au-dessus de la moyenne de France métropolitaine qui est de 18 300 euros. Le taux de bénéficiaires du RSA est bas, égal à 4,2 % en Rhône-Alpes contre 5,5 % en France métropolitaine.

Pour autant, ces indicateurs ne doivent pas occulter certaines vulnérabilités de la région : la part des personnes à bas salaire, par exemple, y est de 20 %, supérieure à la moyenne de la France métropolitaine (19,6 %).

Il existe par ailleurs de fortes disparités entre les territoires de la région. Ainsi, parmi les communes de plus de 10 000 habitants, Vaulx-en-Velin, avec un revenu médian par UC de 11 600 euros, est la quatorzième commune aux ressources les plus faibles de France métropolitaine. À l'inverse, Meylan (27 700 euros par UC) se classe dans les quarante premières communes et deuxième commune de province.

D'une manière générale, les conditions de vie des rhônalpins diffèrent considérablement d'un territoire à l'autre. Ce qui est vrai en matière de revenus l'est aussi pour la réussite scolaire, la qualité de l'emploi, l'accès au logement et la santé.

Plus de précarité au sud et à l'ouest de la région



Lecture : le score de fragilité synthétise les indicateurs de difficultés économiques, sociales, scolaires ou sanitaires. Plus ce score est élevé, plus le territoire concerné présente des difficultés dans ces différents domaines. À l'inverse, un score négatif témoigne d'une situation meilleure que la moyenne de Rhône-Alpes.

Sources : multiples, calculs Insee

Rhône-Alpes : contraste entre le nord-est et le sud-ouest

**Le niveau de revenus
est le premier
facteur
qui différencie les
conditions de vie
dans les territoires**

Ces disparités sont souvent mieux connues et analysées en milieu urbain, en liaison avec la politique de la ville, que dans les espaces ruraux ou périurbains. Le calcul d'un "score", agglomérant différents indicateurs (voir méthodologie), met en évidence de nettes cassures entre territoires¹. Une frontière se dessine ainsi entre le nord-est et le sud-ouest de la région. Trois départements, la Loire, la Drôme et l'Ardèche, à la fois vieillissants et moins dynamiques économiquement, cumulent les difficultés.

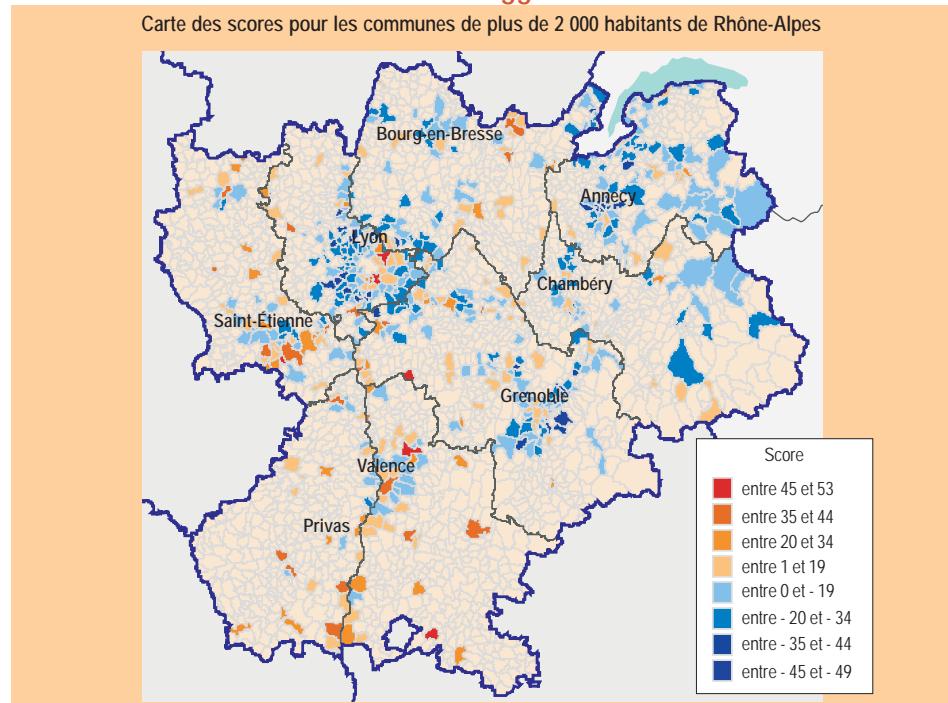
Par ailleurs, un certain nombre de communes de taille moyenne, situées à l'écart des grands axes de communication, connaissent un déficit d'emplois (spécialement d'emplois qualifiés). Elles concentrent à la fois des problèmes de chômage, de vieillissement de la population, de santé et parfois de niveau scolaire. Ces phénomènes sont souvent liés entre eux, sans pourtant que ce lien soit systématique. Ces communes partagent le fait de ne pouvoir retenir les jeunes qualifiés en l'absence d'offre d'études supérieures mais aussi d'emplois de qualité. Elles sont localisées dans diverses parties de la région : dans la Drôme (Nyons, Romans-sur-Isère), l'Ardèche (Bourg-Saint-Andéol, Le Teil), la Loire (Boën et même Roanne, dans une certaine mesure) mais aussi dans l'Ain (autour d'Oyonnax et dans le Bugey), le Nord-Isère (Beaurepaire, La Tour-du-Pin) et le Rhône (entre Tarare et Amplepuis). Enfin, au sein des grandes agglomérations, les différences sociales doivent

être analysées plus finement. On retrouve en général une dichotomie entre les banlieues résidentielles aisées et les banlieues populaires. Le niveau de revenus est sans doute le premier facteur qui différencie les conditions de vie dans les territoires, et le plus évident.

Ce niveau est lié au dynamisme de l'économie locale qui génère ou non des hauts revenus pour les actifs. La proximité d'une agglomération, comme Lyon ou Genève, est généralement bénéfique pour les revenus des habitants. L'âge moyen de la population est également un facteur prépondérant. Ainsi, le sud de la région, où vivent les plus fortes proportions de retraités, est l'espace où résident le plus grand nombre de personnes percevant des minima sociaux (dont le minimum vieillesse) ou vivant principalement de prestations sociales. Dans les communes à forte densité de logements HLM se retrouvent aussi, naturellement, les plus fortes proportions de bas revenus. Les villes centre d'agglomération, plus riches, se caractérisent par des écarts de revenus considérables entre les habitants. Dans ces villes, les personnes à hauts revenus côtoient des personnes en grande difficulté sociale, en particulier des jeunes, qui peinent à s'insérer dans la vie active, et des familles monoparentales. L'accessibilité du vivier d'emplois y est un atout mais les prix de l'immobilier rendent le logement difficile d'accès pour les familles modestes ou même pour les classes moyennes : c'est dans les centres

¹ Pour le détail du mode de calcul du score et de ses composantes intermédiaires, le lecteur pourra se reporter au rapport d'étude disponible sur www.insee.fr/rhone-alpes/publications... On y trouve également une cartographie de chacun des indicateurs qui ont servi à l'élaboration de cette étude.

Des situations contrastées au sein de la région et à l'intérieur des agglomérations



Lecture : le score de fragilité synthétise les indicateurs de difficultés économiques, sociales, scolaires ou sanitaires. Plus ce score est élevé, plus le territoire concerné présente des difficultés dans ces différents domaines. À l'inverse, un score négatif témoigne d'une situation meilleure que la moyenne de Rhône-Alpes.

Sources : multiples, calculs Insee

A l'écart des grands axes, des territoires en manque d'emplois

Réussite scolaire : une géographie plus complexe

urbains que l'on trouve les logements suroccupés ou des "poches" d'habitat très précaire.

Cette cohabitation de ménages plus ou moins aisés est flagrante dans le Genevois Français, en raison de la différence de revenus entre les actifs travaillant en Suisse et le reste de la population.

Enfin, en bordure des villes se développent des zones périurbaines, aujourd'hui relativement épargnées par les situations de pauvreté financière, mais qui ont à affronter trois défis pour l'avenir : la hausse des coûts des transports, l'accès aux services et le vieillissement de la population.

Pour les futurs retraités et personnes âgées de ces zones actuellement en expansion se posera alors la question d'un éventuel retour vers les aménités des centres-villes. Certains habitants des espaces périurbains, accédants à la propriété, peuvent se retrouver en situation de surendettement.

La situation de l'emploi présente des éléments de contraste assez forts entre les territoires. Les territoires les plus ruraux (Drôme et Ardèche) et les villes ouvrières (celles de la Loire, mais aussi Oyonnax, la vallée de l'Arve ou Romans-sur-Isère) sont les espaces où les salaires horaires sont les plus faibles. L'emploi se présente comme le deuxième facteur de différenciation après le revenu.

Les formes particulières d'emplois que sont les CDD de courte durée, les emplois à temps partiel et l'intérim ne sont pas localisés aux mêmes endroits. Le temps partiel est une caractéristique de l'emploi des zones urbaines alors que les contrats courts se retrouvent avant tout dans les zones où l'emploi est saisonnier :

les stations de sport d'hiver pour le tourisme et les zones rurales pour l'agriculture. En saison, plus d'un tiers des jeunes actifs (d'âge compris entre 18 et 24 ans) vivant dans les vallées alpines travaillent dans le cadre d'un contrat de courte durée.

C'est dans les départements du sud-ouest de la région que se concentrent logiquement les mesures en faveur de l'emploi, dont le RSA activité (compléments de revenus pour les salariés à bas salaire, surtout dans la Drôme et l'Ardèche) et les emplois aidés (plus fréquents dans la Loire).

En matière d'éducation, troisième facteur d'inégalité socio-territoriale, la géographie est un peu différente. Même s'il y a globalement un lien entre le niveau d'études des parents et celui des enfants, et par conséquent entre le niveau social des parents et la réussite scolaire de leurs enfants (on l'observe dans la majorité des banlieues populaires des grandes agglomérations : Vénissieux, Saint-Fons, La Ricamarie...mais aussi, inversement, dans les périphéries favorisées comme les Monts d'Or ou Meylan), cette correspondance n'est pas automatique. Ainsi, la réussite scolaire des jeunes Ardéchois et Drômois est conforme à celle du reste de la région, bien que les populations de ces départements soient globalement moins aisées.

En revanche, l'offre de formations et d'emplois qualifiés est réduite dans ces deux départements, de sorte que les jeunes diplômés et actifs quittent ces territoires : l'Ardèche est (avec la Haute-Savoie) le département où l'on compte le moins d'élèves entrant au collège avec un an de retard ou plus, mais c'est aussi celui où les jeunes de 20 à 30 ans sont le moins souvent diplômés du supérieur.

Cela ne témoigne pas d'une moindre réussite après le baccalauréat mais bien d'une émigration significative des jeunes en poursuite d'études ou de ceux plus diplômés ayant terminé leurs études.

Pour les territoires aux alentours d'une grande agglomération, il peut y avoir un effet négatif du départ des étudiants et des jeunes diplômés, expliquant les "scores" décevants en matière d'éducation pour des zones comme l'agglomération de Villefranche-sur-Saône ou les vallées alpines.

Divers indicateurs de santé peuvent compléter ce tableau des inégalités territoriales de la région. L'âge moyen des habitants est, bien entendu, un facteur qui augmente les risques de problèmes de santé, mais ce n'est pas le seul. Certaines pathologies, le diabète par exemple, sont liées au niveau de vie. C'est ainsi qu'on trouve une prévalence du diabète supérieure dans les communes les moins riches, notamment les banlieues populaires des grandes agglomérations. ■

Score total et scores intermédiaires pour la communauté urbaine de Lyon et les communautés d'agglomération de Rhône-Alpes

Agglomérations	Population (en milliers)	Score global	Dont		
			Revenus	Emploi	Éducation
Le Grand Roanne	68	29	8	8	3
CA de Villefranche-sur-Saône	50	26	8	5	7
Saint-Étienne Métropole	374	24	6	8	2
Montélimar-Sésame	50	17	5	3	4
Valence Agglo-Sud Rhône-Alpes	119	14	6	7	1
Porte de l'Isère	96	9	0	3	6
Pays Viennois	68	7	1	0	2
Grand Lyon	1266	6	2	1	-4
CA d'Annemasse	77	6	5	-5	4
CA Loire-Forêt	76	5	0	1	0
Pays Voironnais	90	3	-1	0	0
CA de Bourg-en-Bresse	70	1	1	2	1
Grenoble-Alpes Métropole	398	-1	-1	2	-4
Chambéry Métropole	112	-5	0	-1	-1
CA du Lac du Bourget	54	-7	-1	-3	0
CA Annécienne	135	-8	-1	-1	-3

Lecture : un score supérieur à zéro indique des fragilités d'autant plus importantes que la valeur est élevée, un score négatif montre au contraire une situation meilleure que la moyenne régionale.

Sources : multiples, calculs Insee

Quelles attentes et quelle utilité pour la DRJSCS Rhône-Alpes ?

Chaque année, l'État répartit environ 200 millions d'euros entre les huit départements de la région Rhône-Alpes pour favoriser la cohésion sociale et la protection des publics les plus vulnérables (personnes sans domicile, majeurs sous protection judiciaire, demandeurs d'asile, etc....). Les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), qui perçoivent ces crédits, mettent en œuvre les politiques et les dispositifs en faveur de la jeunesse, de la ville, du logement d'abord, de l'intégration des personnes immigrées ensuite, en lien avec leurs partenaires : collectivités territoriales, CAF, associations.

La connaissance du territoire régional et de ses caractéristiques socio-démographiques s'avère indispensable pour penser l'appui de l'État aux initiatives locales, pour planifier l'offre de services à la population, pour organiser des contractualisations (dans le champ de l'hébergement, de la politique de la ville), et ce, tout particulièrement dans un contexte de tension budgétaire.

La DRJSCS s'est adressée à l'Insee afin d'élaborer un "portrait social de la région" à travers la mobilisation d'un certain nombre d'indicateurs économiques ou sociaux. Pour n'exclure aucun territoire de l'observation, elle a souhaité que les données soient traitées à l'échelle communale à chaque fois que la fiabilité statistique le permettait et sur des champs assez variés : revenus, emploi, logement, éducation, santé, démographie.

Notre ambition est de permettre aux DDCS, aux Préfets de département et à leurs partenaires de disposer d'une vision fine des atouts et des handicaps des territoires afin de contribuer, à travers les dispositifs et les crédits qu'ils mobilisent, à enrayer les processus d'exclusion ou les combattre, là où ils sont les plus flagrants. Cette démarche est celle qui existe déjà depuis 30 ans pour les territoires de la politique de la ville mais la présente étude porte sur la totalité des communes ou EPCI de la région, ce qui permet de mettre en évidence la fragilité de certains territoires périurbains ou de petites villes enclavées au sein de départements ruraux.

Nous souhaitons que ce travail fasse l'objet d'échanges entre décideurs publics locaux et contribue ainsi à renforcer la pertinence de l'action publique et à accroître son efficience.

Comprendre les résultats

Méthodologie

- La problématique de l'étude est d'établir un panorama précis des inégalités territoriales en Rhône-Alpes. Une centaine d'indicateurs ont été retenus sur différents thèmes pour les communes de plus de 2 000 habitants, qui représentent 75 % de la population de la région, et pour les intercommunalités de plus de 2 000 habitants. Afin d'obtenir une couverture plus complète des espaces ruraux de Rhône-Alpes, certains EPCI limitrophes ont également été regroupés pour former un territoire dépassant la barre des 2 000 habitants.
- Ces indicateurs ont mobilisé de nombreuses sources de données : le Recensement de la Population 2008, le dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages 2009, les Déclarations Annuelles de Données Sociales 2008, les données 2009 de Pôle emploi, de la CAF et de la Cnam, la base "élèves" dans le secondaire de l'Éducation Nationale en 2011, la Base permanente des équipements 2010 et des résultats sanitaires transmis par l'Observatoire régional de la santé. Toutes ces données ont été cartographiées sous la forme d'un rapport d'étude accessible sur www.insee.fr/ra.
- Un "score" a été établi à partir de ce corpus de données selon la méthode suivante : 35 variables ont été choisies. Chacune d'elles a été transformée en une valeur comprise entre - 2 et + 2, puis tous ces scores ont été sommés afin d'obtenir une valeur synthétique résument les fragilités économiques et sociales de chaque territoire de la région. Le score final s'échelonne donc entre les valeurs de - 70 (le moins fragile) à + 70 (le plus fragile).
- Le détail de la méthode de calcul se trouve dans le rapport d'étude en annexe statistique sur insee.fr.

Définition

Contrat de courte durée : on considère ici qu'un contrat de travail est "court" si sa durée ne dépasse pas deux mois.

Pour en savoir plus

- "Jeunes dans le Rhône : des conditions de vie inégales selon les territoires", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°158, décembre 2011.
- "Grand Lyon : la précarité reste concentrée à l'est de l'agglomération", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°130, septembre 2010.
- "Saint-Étienne Métropole : la pauvreté concerne toutes les grandes communes de l'agglomération", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°120, décembre 2009.
- "Précariété dans l'agglomération de Grenoble : pas uniquement dans les zones urbaines sensibles", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°99, novembre 2008.

INSEE Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, octobre 2012
© INSEE 2012 - ISSN 1763-7775